

Rencontre de la prévention 2016

Atelier

Invitation



TRAVAILLER EN HAUTEUR EN TOUTE SÉCURITÉ

Rencontre de la prévention organisée par le CIG petite couronne
en partenariat avec le FNP et avec la participation de l'OPPBTB.

VENDREDI 23 SEPTEMBRE 2016

CIG petite couronne



ENONCE

Consignes :

- 1) Donner les points positifs et négatifs de chaque document du dossier et analyser l'accident. Décliner les actions correctives et préventives suite à l'accident.
- 2) Proposer des mesures de prévention (techniques, humaines et organisationnelles) pour éviter les accidents de chute de hauteur en vous appuyant sur cet exemple.
- 3) Si la collectivité décide d'externaliser cette intervention, que doit-t-elle mettre en place ?

Explication de l'accident :

Le 10 février 2016, un accident a eu lieu dans une collectivité de 800 agents.

Deux agents des services techniques, Gilbert T. et Pedro T., devaient installer un éclairage provisoire dans le cadre d'une manifestation (environ 5m de hauteur).

Ils avaient à disposition une tour SAMIA à 3 étages (voir photo ci-dessous).



Cette tour a été montée par Gilbert T. pendant que Pedro T. préparait les outils et le matériel pour le relamping.

Gilbert T. était en train d'installer un luminaire en étant positionné au 2^{ème} étage de la tour (environ 5m) lorsque celle-ci a basculé.

En tombant, Gilbert T. s'est heurté la tête au moment de l'effondrement.

Gilbert T. a été accompagné à pied par Pedro T. pour la déclaration d'AT au service RH. Gilbert T. s'est ensuite rendu à l'hôpital, durant son temps de travail, en conduisant sa voiture personnelle. Suite aux examens médicaux, il s'est avéré qu'il était victime d'un traumatisme crânien, ce qui a donné lieu à un arrêt de 5 mois.

A la suite de cet accident, le 15 février, la collectivité a rédigé une note d'alerte pour stopper l'utilisation de la tour accidentée.

Documents joints :

- Plan de formation des agents techniques polyvalents (page 4)
- Courrier du formateur (page 5)
- Fiche de poste (pages 6 à 7)
- Formulaire de déclaration d'accidents (pages 8 à 9)
- Document unique de l'unité de travail « agents techniques polyvalents » (pages 9 à 13)

Plan de formation des agents de la régie bâtiment

-habilitation électrique : 20 octobre 2014

-manipulation des extincteurs : 15 janvier 2015

-gestes et postures : 12 mars 2010

-grande hauteur : 15 septembre 2006

-échafaudages roulants : montage, utilisation, vérification : 25 septembre 2015

Agents Services Techniques	Habilitation électrique « élecprèv »	Manipulation des extincteurs « Altofeu »	Gestes et postures « Aymondo »	Grande hauteur « 7^{ème} ciel »	Echafaudages roulants : montage, utilisation, vérification « 7^{ème} ciel »
Gilbert T.	20 octobre 2014	15 janvier 2015	12 mars 2010	15 septembre 2006	25 septembre 2015
Bernard D.	20 octobre 2014	15 janvier 2015	12 mars 2010	15 septembre 2006	25 septembre 2015
Pierre M.	20 octobre 2014	15 janvier 2015			25 septembre 2015
Paul N.	20 octobre 2014	15 janvier 2015			25 septembre 2015
Jacques J.	20 octobre 2014	15 janvier 2015	12 mars 2010	15 septembre 2006	25 septembre 2015
Abdel B.	20 octobre 2014	15 janvier 2015	12 mars 2010		25 septembre 2015
Jean-Pascal L.	20 octobre 2014	15 janvier 2015	12 mars 2010		25 septembre 2015
Pedro T.	20 octobre 2014	15 janvier 2015	12 mars 2010	15 septembre 2006	25 septembre 2015

Courrier du formateur

M. Maçon

Responsable régie bâtiments

Services Techniques

A paris,

Le 25 septembre 2015

Monsieur,

Suite à notre conversation téléphonique du 25 septembre, vous trouverez ci-dessous les justificatifs du refus de réaliser la formation « échafaudages roulants : montage, utilisation, vérification » :

- état dégradé des roues et des barres de renfort,
- système de freinage défectueux,
- carnet de maintenance non présenté.

En l'état, il nous est impossible de réaliser cette formation sur ce matériel.

Merci de nous présenter pour une prochaine session, les éléments manquants ainsi qu'une attestation de conformité.

Je reste à votre disposition pour convenir d'une nouvelle date de formation, une fois que vous disposerez du matériel adapté.

Léo LEPLAFOND
Formateur travail en hauteur
Entreprise 7^{ème} Ciel

Fiche de poste

AGENT TECHNIQUE POLYVALENT

1 / IDENTIFICATION DU POSTE

Cadre statutaire	Catégorie C Filière technique adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe
Responsable hiérarchique direct N + 1	Monsieur Henry HAUTPLATEAU
Service d'affectation	Mission principale du service : entretien courant des bâtiments et du matériel de la ville Composition du service (effectif) : 8 agents et 1 chef de service Positionnement du poste : Service polyvalence rattaché à la direction des services techniques

2 / AGENT AFFECTE SUR LE POSTE

Nom de l'agent	TOMBAPIC Gilbert
Grade actuel	adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe
Date d'arrivée dans le poste	2012
Temps de travail de l'agent	35h / semaine

3 / MISSIONS

Principales	Réaliser l'essentiel des interventions techniques de la commune Gérer le matériel et l'outillage (petits matériel thermique et électrique) Entretien et assure des opérations de première maintenance au niveau des équipements, de la voirie et des espaces verts, du bâtiment et de la mécanique. Peut éventuellement réaliser des opérations de petite manutention
Mission(s) ponctuelle(s)	Assurer le salage des routes en période de verglas en hiver Petits travaux de bâtiment (maçonnerie, plâtrerie, peinture, serrurerie, menuiserie) Elagage et taille des arbres, Entretien courant de la voirie, nettoyage, curage des fossés, signalisation et sécurité des chantiers Entretien des unités de production Entretien du petit matériel (tondeuse...)

4 / COMPETENCES

Connaissances théoriques et savoir faire	TECHNIQUE Connaître et savoir appliquer les techniques d'électricité, de mécanique, plomberie, menuiserie Connaître et savoir appliquer les techniques et pratiques locales d'entretien des espaces verts (élagage, taille douce,...) Connaître et savoir appliquer les techniques d'entretien de la voirie nécessaires à la bonne tenue de la voie publique Comprendre une notice d'entretien, un plan, une consigne SECURITE AU TRAVAIL Connaître les risques de toxicité des produits Connaître et savoir appliquer les règles de sécurité portant sur les activités,
--	---

Connaissances théoriques et savoir faire (suite)	<p>les matériels et les produits Détecter les dysfonctionnements d'une structure, d'un équipement, d'une machine...</p> <p>ENTRETIEN Connaître et savoir appliquer les techniques de maintenance et d'entretien du matériel Connaître et savoir utiliser les produits et matériels de nettoyage, ...</p>
Savoir-être : comportement, attitudes, qualités humaines	<p>Sens de l'écoute de l'observation Rigueur Dynamisme et réactivité Diagnostiquer la limite au-delà de laquelle le recours à un spécialiste est indispensable Etre autonome au quotidien dans l'organisation du travail mais savoir se référer à l'autorité...</p>

5 / CONDITIONS D'EXERCICE DU POSTE

Lieu	Commune de OANCOULEUR Nombreux déplacements à l'intérieur du lieu d'intervention ou sur plusieurs lieux différents
Horaires	Horaires réguliers, astreintes éventuelles (pour le salage hivernal) Disponibilité lors d'opérations et événements exceptionnels L'activité peut s'exercer en présence des usagers (espaces publics...) ou en dehors des heures de travail de l'établissement concerné -
Relations fonctionnelles	Relations constantes avec le donneur d'ordre
Contraintes	Travail à l'intérieur ou à l'extérieur tous temps, toutes saisons, à pied ou motorisé Travail seul ou en équipe et utilisation de véhicule de service Port de vêtements professionnels adaptés (EPI); Pénibilité physique : station debout prolongée, travail courbé ou agenouillé Respect des normes portant sur les activités, les matériels, et les produits
Moyens mis à disposition	Elagueuse, tronçonneuse, bétonnière, meuleuse, Port de vêtements professionnels adaptés (EPI) ;
Avantages liés au poste	Nouvelle bonification indiciaire
Avantages liés à la collectivité	Régime indemnitaire, prime de fin d'année, tickets restaurant, CNAS
Habilitations – Permis – Diplôme obligatoire	Permis B exigé, Permis C souhaité Habilitations (travaux électriques..)
Particularité dans l'exercice du poste	Autonomie limitée à l'exécution. Responsabilité dans l'utilisation du matériel Garant du respect des règles de sécurité dans le stockage des matériels et produits dangereux ou polluants Travail défini, contrôlé, évalué par le coordinateur de travaux ou le responsable du service où est affecté l'agent

NB : Cette fiche de poste n'a pas de caractère contractuel et peut évoluer en fonction des projets de la collectivité et du grade de l'agent

Notifié le

Fait à OANCOULEUR le

Fait à OANCOULEUR le

L'agent

L'autorité

Le supérieur hiérarchique

Oancouleur	FICHE D'INFORMATION ET D'ANALYSE DES ACCIDENTS DE SERVICE (trajet compris) (Cette fiche ne remplace pas la déclaration administrative de l'accident)
-------------------	---

☒ IDENTIFICATION DE LA VICTIME		
☒ Nom : TOMBAPIC	☒ Bâtiment : Piscine municipale	☒ <input checked="" type="checkbox"/> Personnel titulaire
☒ Prénom : Gilbert	Service : régie bâtiment	<input type="checkbox"/> Personnel contractuelle
☒ Age : 43 ans		
☒ Ancienneté : 14 ans		

☒ RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA VICTIME	
☒ Date : 10 / 02 / 2016 Heure : 10 h 30	☒ Lieu précis : 98 rue de la Tour, Oancouleur
Circonstances de l'accident (expliquer les faits) : Deux agents des services techniques, Gilbert TOMBAPIC et Pedro TRUDOT, devaient changer des luminaires d'un lampadaire, situé rue de la Tour (environ 8m de hauteur). Ils avaient à disposition une tour SAMIA. Gilbert TOMBAPIC était en train de monter cette tour pendant que Pedro TRUDOT préparait les outils et le matériel pour le relamping. Gilbert était en train de monter le 3 ^{ème} étage de la tour (environ 4m) lorsque celle-ci a basculé.	
Y a-t-il un témoin : <input checked="" type="checkbox"/> oui, préciser : Pedro TRUDOT <input type="checkbox"/> non	
Bilan lésionnel constaté : Type de lésion : traumatisme crânien. Siège des lésions : tête.	

☒ SOINS / EVACUATION	
Soins donnés et produit(s) utilisé(s) : Pedro TRUDOT a accompagné la victime au service ressources humaines afin de réaliser la déclaration d'accident de service.	

Évacuation de la victime par :	<input type="checkbox"/> Pompier / SAMU	
	<input checked="" type="checkbox"/> Autre : L'agent s'est rendu par ses propres moyens à l'hôpital après en avoir informé la DRH	
Évacuation de la victime vers :	<input checked="" type="checkbox"/> Hôpital :	<input type="checkbox"/> Service médical <input type="checkbox"/> Autres :

Oancouleur

FICHE D'INFORMATION ET D'ANALYSE DES ACCIDENTS DE SERVICE

Cette partie devra être remplie dans un deuxième temps après analyse de l'accident en collaboration avec le conseiller de prévention, le directeur et les personnes concernées.

☒ ELEMENTS D'ANALYSE DE L'ACCIDENT

◆ Formation

La personne a-t-elle reçu une information aux consignes de sécurité ? oui non
Une formation pratique au poste de travail a-t-elle été réalisée ? oui non

◆ Moyens de protection collective

Existe-t-il ? oui non
L'a-t-on utilisé ? oui non

◆ Moyens de protection individuelle

Existe-t-il ? oui non
☒ L'a-t-on utilisé ? oui non

◆ Consigne de sécurité.

Existe-t-il une consigne écrite ? oui non
Est-elle connue ? oui non
A-t-elle été appliquée ? oui non

☒ MESURES DE PREVENTION PRISES PAR LE SERVICE

QUE FAIRE ?

Mesures de prévention pour éviter le renouvellement de l'accident :

Quoi ?

Qui ?

Quand ?

Note pour l'interdiction de l'utilisation de la tour Samia

Régie
Bâtiment

15/02/16

OBSERVATIONS

.....
.....
.....
.....

Cette fiche devra être transmise via mail aux personnes suivantes:

medecin.prevention@oancouleur.fr; conseiller.prevention@oancouleur.fr

Document unique

Unité de travail : Agents techniques Polyvalents

Evaluation initiale : 29 février 2006

Dernière mise à jour : 03 juin 2010

EFFECTIF : 8

PRINCIPALES ACTIVITES DE L'UNITE :

- Travaux de menuiserie
- Pose de faux-plafonds, cloisonnage
- Relamping
- Interventions électriques mineures
- Travaux de maçonnerie
- Travaux de soudure

PRINCIPAUX EQUIPEMENTS DE TRAVAIL :

- Véhicule de service
- Tour SAMIA
- Escabeau
- Poste de soudure
- Caisse à outils
- EPI

LIEUX D'INTERVENTION :

- Tous les bâtiments communaux de la ville.

HORAIRES DE TRAVAIL :

- Du lundi au vendredi : 7h30-11h45 ; 13h00-16h15.

Grille d'évaluation de la criticité des risques

Grave : Accident grave (décès, incapacité, Intoxication)	3	4	5
Significative : Accident corporel	2	3	4
Mineure : Blessures légères	1	2	3
G / P	Peu probable	Possible	Fréquent

Signification des niveaux de risque et délais

Niveau de risque	Actions
1	Aucune action n'est requise
2	Aucune analyse supplémentaire ne s'impose. Un suivi s'imposera pour garantir la non-évolution du niveau de criticité.
3	On introduira des mesures de réduction du risque dans des délais définis. Des procédures de suivi et de contrôle devront être mises en place pour garantir la non évolution du niveau de criticité.
4	Des mesures de sécurité provisoires devront être mises en place dans les meilleurs délais pour pouvoir continuer le travail.
5	Le travail ne doit ni commencer ni se poursuivre tant que le risque n'aura pas été réduit. Des actions en termes de moyens humains et techniques devront être mis en place immédiatement.

Evaluation des risques pour le personnel de l'unité : Agents techniques Polyvalents

Activités/Tâches	Danger identifié	Description des risques	Mesures de prévention existantes	Niveau de criticité	Mesures d'amélioration
Déplacement sur les différents sites de la collectivité	Utilisation du véhicule de service Présence dans la circulation	Risque routier	Véhicule régulièrement entretenu par le garage	2	Sensibiliser au risque routier.
Travaux de petite hauteur (moins de 3 mètres) : Changement d'ampoule, pose de tableaux, cadre, etc.	Travaux de petite hauteur avec un escabeau	Risque de chute	Présence de 2 agents. Contrôle visuel.	2	Formation à la petite hauteur. Effectuer les vérifications périodiques.
Interventions électriques mineures	Electricité	Risque électrique	Habilitation électrique. EPI (gants isolants, matériel isolants)	3	Veiller au recyclage de l'habilitation électrique et à l'habilitation adaptée. Veiller au port systématique des EPI. Faire vérifier les EPI.

Activités/Tâches	Danger identifié	Description des risques	Mesures de prévention existantes	Niveau de criticité	Mesures d'amélioration
Travaux de soudure	Les agents polyvalents ne disposent pas d'équipement spécifique pour des travaux. Utilisation du poste de soudure à l'arc	Risque de brûlures		5	Mettre à disposition les EPI nécessaires pour les travaux de soudure OU rappeler aux agents polyvalents la possibilité d'utiliser les EPI de soudure présents dans l'atelier de serrurerie Veiller à établir un permis de feu pour les travaux par point chaud Formation à la manipulation des extincteurs
Travaux de grande hauteur : Relamping. Pose, réfection de faux plafonds.	Travail de grande hauteur réalisé au moyen de la tour SAMIA. (au moins 3 mètres)	Risque de blessures graves par chute de grande hauteur	Présence d'au moins 2 agents Sensibilisation par l'encadrement	4	Formation à la grande hauteur. Veiller à un entretien et une maintenance régulière de la tour. Effectuer les vérifications périodiques.
Travaux de maçonnerie	Manipulation de ciment	Exposition au risque de gale du ciment		3	Mettre à disposition, au besoin, des gants appropriés.
Travaux de maçonnerie : Pose de carrelage	Mouvements répétitifs Posture pour l'activité (à genoux) Utilisation du marteau piqueur	Exposition aux vibrations (TMS)		3	Préconiser l'utilisation de matériel anti-vibrations Envisager la mise à disposition de gants anti-vibration Formation Gestes et Postures

Activités/Tâches	Danger identifié	Description des risques	Mesures de prévention existantes	Niveau de criticité	Mesures d'amélioration
Travaux de menuiserie	Utilisation de machines dangereuses de l'atelier de menuiserie Méconnaissance du danger lié à l'utilisation des machines	Risque de blessures, de coupures	Machines conformes et équipées de sécurité Respect des règles de prudence lors de la manipulation de ces machines	4	Sensibiliser les agents polyvalents au danger potentiel lié aux travaux de menuiserie et à l'utilisation des machines Réglementer l'accès à l'atelier de menuiserie et limiter l'accès aux machines dangereuses
Activités au poste	Nombreuses manutentions de matériels parfois lourd	Affections dorsolombaires	Mise à disposition de gants anti-dérapants, de chaussures de sécurité Assistance de collègues Certains agents sont formés aux gestes et postures	2	Former aux gestes et postures les agents non formés à ce jour